

Le quatre juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : CONVENTION DE MECENAT - « Forum des associations »

Délibération n° 2026.06.04.103

Rapporteur : Hassan HAMDANI

Monsieur Hassan HAMDANI informe les membres de l'assemblée que le Forum des associations se déroulera le samedi 5 septembre 2026 sur le territoire de la commune.

Cette manifestation annuelle constitue un temps fort de la vie locale et associative de la commune. Elle a pour objet de promouvoir le tissu associatif launaguétois, de favoriser les rencontres entre les habitants et les associations, ainsi que de permettre la découverte de la diversité des activités sportives, culturelles, sociales, éducatives et de loisirs proposés sur le territoire communal, et plus particulièrement celles développées par les associations locales.

Le Forum des associations permet également aux administrés de s'informer sur les actions menées tout au long de l'année, d'échanger avec les bénévoles et représentants associatifs, et de faciliter les inscriptions pour la saison 2026/2027.

Vu la loi n° 2003-709 du 1 août 2003 relative au « mécénat, aux associations et aux fondations »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions des articles L.1521-1, L.2121-29, L.2122-22 et L.2541-12

Vu le Code Général des Impôts, notamment les dispositions de l'article 238 bis,

Vu l'Instruction fiscale 4C-5-04 n° 112 du 13 juillet 2004 relative « aux frais et charges (BIC, IS, dispositions communes), mesures en faveur du sponsoring, versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général »

Considérant qu'au titre de cette manifestation d'intérêt général, la Ville est amenée à développer des partenariats de mécénat avec des acteurs économiques du territoire ;

Considérant qu'il convient de créer une convention de mécénat pour les entreprises ou associations partenaires de cette manifestation qui souhaitent soutenir l'événement sans contrepartie directe et obtenir un reçu fiscal de la part de la Ville ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'adopter les termes de la convention de mécénat relative au Forum des associations du 5 septembre 2026, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à celle-ci et ses éventuels avenants.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent :	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATAÏA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.
Date convocation 29 mai 2026	Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATAÏA), Mikaël LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY)
Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 031-213102825-20260604-DEL22026061033-DE

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter les termes de la convention de mécénat relative au Forum des associations du 5 septembre 2026, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à celle-ci et ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,



Georges DENEUVILLE
Maire,



Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : Date convocation 29 mai 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTAIÀ, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTAIÀ), Mikaël LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY) Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>